





Académie d'Orléans-Tours – CAPA agrégés du 08 juillet 2022 Titularisation et demande de disponibilité des professeurs agrégés

Compte-rendu du SNALC

La CAPA est ouverte par Madame la Rectrice à 9 h.

FO et le SNALC sont les seules organisations à faire une déclaration liminaire (voir notre déclaration liminaire). Les représentants du SNES, du SGEN et de l'UNSA ne font pas de déclaration liminaire.

Les représentants du SGEN et de l'UNSA n'ont pas pris la parole durant la CAPA.

Si la déclaration de FO commence par des considérations politiques, elle rejoint ensuite celle du SNALC sur certains points : les effets de l'inflation ; la smicardisation de nos métiers ; la pénurie d'enseignants ; la défense du paritarisme et de nos statuts contre le recrutement local.

Suite à nos déclarations liminaires, Madame la rectrice indique qu'il n'y a pas eu de job dating dans l'académie afin de recruter des contractuels. Par contre, un premier repérage a été fait avec Pôle emploi afin de cibler les candidats potentiels, avant un entretien en bonne et due forme.

Concernant l'ordre du jour :

1) Titularisation des professeurs agrégés.

L'académie a accueilli 90 professeurs agrégés stagiaires.

- 11 agrégés stagiaires étaient en poste dans le supérieur (3 ont été titularisés, et 8 n'ont pas terminé leur contrat doctoral, et n'ont donc pas d'avis).
- 79 professeurs agrégés étaient dans le second degré, dont 16 en mathématiques. 4 n'ont pas été évalués (3 pour cause d'arrêt maladie et 1 pour congé parental).
- 73 avis favorables à la titularisation ont donc été prononcés par l'inspection générale suite aux remontées académiques.
- 1 avis défavorable avec proposition de renouvellement de stage a été prononcé. La CAPA acte cette situation par un vote favorable à l'unanimité moins une opposition.







2) Demandes de disponibilité

65 demandes de disponibilité ont été sollicitées par des professeurs agrégés, contre 53 en 2021.

25 demandes sont de droit (27 en 2021), dont 6 pour élever un enfant de moins de 12 ans et 19 pour suivre un conjoint.

Logiquement, 40 demandes sont sur autorisation (contre 27 en 2021). 2 demandes pour convenance personnelle ont été refusées, du fait de la situation dans la discipline.

Selon l'administration, les collègues concernés par un refus de placement en disponibilité ont été informés de la possibilité de saisir la CAPA, mais n'ont pas exercé ce droit.

L'académie indique essayer de toujours donner un avis favorable à une disponibilité pour études, notamment pour la fin de la rédaction d'une thèse.

Pour les 6 commissaires paritaires agrégés du SNALC Orléans-Tours,

François TESSIER
Président académique, commissaire paritaire agrégé
06. 47. 37. 43. 12
snalc18@gmail.com